

# URGENCE

POUR LES LIBERTÉS  
POUR LES DROITS

TECHNOLOGIES DE SURVEILLANCE

*Café-débat*

## PROJET DE VIDEO-SURVEILLANCE A NOGENT : NOS INQUIETUDES

Avec Jean-Claude VITRAN (LDH)

**Jeudi 11 mars à 20h**

« *Chez Monika* » 62 bis rue des Héros nogentais  
(près de la Poste, en bas de la place du marché)

**Venez en discuter avec la LDH !**



Ligue des droits de l'Homme  
[www.ldh-france.org/urgence-libertes](http://www.ldh-france.org/urgence-libertes)



# L'inquiétant projet d'une société de surveillance

---

**Le développement continu de l'informatique, de ses capacités de stockage, de ses applications aux terrains de sécurité modifie radicalement les termes de la vie collective. La multiplication des fichiers, des caméras de vidéosurveillance, des divers contrôles et traçages électroniques indiquent la tentation de s'en servir pour construire une dangereuse société de surveillance.**

---

Comme l'y incite la loi d'orientation et de programmation de la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2), **la municipalité de Nogent** s'apprête à investir 600 000 euros pour l'implantation de 36 caméras de vidéosurveillance dans le centre-ville. Pourtant, le bilan des pays qui nous ont précédés établit la **faible efficacité de ces dispositifs coûteux.**

**Alors pourquoi un tel choix, dans une ville plutôt épargnée par la délinquance et déjà dotée d'une police municipale et nationale envahissante ?**

Sous couvert d'assurer le droit à la sécurité, l'usage systématique de ces outils implique l'idée que pour être sûre la société doit être transparente. Il s'appuie sur l'idée naïve que ceux qui n'ont rien fait n'ont rien à se reprocher et ne doivent pas craindre d'être filmés, tracés et traités comme des coupables potentiels.

**La société de surveillance, c'est la société du soupçon où chacun devient une menace pour l'autre.**

## **OÙ SONT PASSÉES NOS LIBERTÉS ?**

Les nouvelles caméras numériques permettent le stockage, la centralisation, l'exploitation sélective des images et même l'analyse du comportement des personnes et tout cela sans réel contrôle. En principe, les caméras de vidéosurveillance ne peuvent pas être installées n'importe où mais beaucoup d'entre elles sont illégalement installées et elles prolifèrent.

**POUR DES AUTORITÉS INDÉPENDANTES EN MESURE DE  
PROTÉGER NOS LIBERTÉS,  
NON A LA VIDEO SURVEILLANCE !**